

Championnat jeunes d'Ille-et-Vilaine 2009 - 2010

Règlement

ARTICLE 1 - CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 Généralités

Les championnats départementaux des jeunes sont organisés chaque année avant ou pendant les vacances de fin d'année. Peuvent y participer les joueurs possédant une licence A de la FFE et licenciés dans un club du département. Les joueurs étrangers scolarisés en France qui respectent les conditions ci-avant peuvent y participer.

1.2 Organisation

L'organisation de ces championnats est confiée par le Comité Départemental au club du département souhaitant l'organiser en respectant les conditions d'attribution.

1.3 Catégories

Les championnats se déroulent d'une part en catégories filles, d'autre part en catégories mixtes, dans les catégories d'âge suivantes : minimes, benjamins, pupilles, poussins, petits-poussins.

Il est organisé un tournoi par catégorie, l'organisateur se réserve le droit de grouper certaines catégories si le faible nombre de participants ne permet pas de faire au moins un tournoi toutes rondes.

1.4 Nombre de rondes

Les championnats sont joués avec un appariement au système suisse en 6 rondes.

Si le nombre de participants dans un tournoi est inférieur ou égal à 6, les joueurs se rencontrent dans un tournoi fermé.

1.5 Titre des tournois mixtes

Les titres de champions et vice-champions départementaux sont attribués respectivement aux 1er et 2ème des championnats mixtes minimes à petits-poussins.

1.6 Titre des tournois filles

Les titres de championnes et vice-championnes départementales sont attribués respectivement aux 1ère et 2ème des championnats filles minimes à petites-poussines.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Un joueur ou une joueuse peut participer dans une catégorie supérieure. Dans le cas où il ne serait pas pré-qualifié pour le championnat de Bretagne des Echecs, il ne peut prétendre alors à une qualification que dans la catégorie où il aura choisi de concourir.

ARTICLE 3 : TOURNOIS

3.1 Règles

Les tournois sont joués suivant les règles FIDE, selon la cadence Fischer suivante :

- ▶ 50 minutes avec ajout de 10 secondes par coup pour les catégories Minimes, Benjamins et Pupilles.
- ▶ 25 minutes avec ajout de 5 secondes par coup pour les catégories Poussins et Petits Poussins.

3.2 Classement

Le classement est établi au nombre de points.

Si plusieurs joueurs sont ex-æquo dans les trois premières places, des matches de départage sont organisés sur place suivant les modalités de l'article 3.3. C'est le résultat de ces matches qui détermine le classement de tous les joueurs ayant participé.

Pour les autres ex-æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre : Buchholz tronqué, performance.

3.3 Matches de départage

- 1) S'il n'y a que 2 ex-æquo, le match se fait en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup, parties aller-retour avec les couleurs inversées.
- 2) S'il y a plus de 2 ex-æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup.
- 3) En cas de nouvelle égalité, à l'issue de ces matches de départage, une partie de départage est organisée avec 5 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les blancs, 4 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les noirs, les blancs ayant l'obligation de gagner, le choix des couleurs est laissé au plus jeune des joueurs.

ARTICLE 4 : ARBITRAGE

4.1 Choix des arbitres

Les différents tournois sont supervisés par un arbitre principal, choisi par l'organisateur en accord avec le Président du Comité Départemental.

L'arbitre principal ainsi désigné établit la liste des arbitres qui l'aident dans ses tâches d'arbitrage.

4.2 Réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée avant la fin de la compétition.

4.3 Commission d'appel

La commission d'appel est composée de :

- ▶ L'arbitre principal, président de la commission
- ▶ Le responsable des jeunes du département
- ▶ L'organisateur du championnat des jeunes
- ▶ Le président du Comité Départemental
- ▶ Un représentant des joueurs dans la catégorie la plus élevée
- ▶ Un président de club

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

ARTICLE 5 : CONDITIONS PARTICULIÈRES

5.1 Lieu et date

Le championnat d'Ille et Vilaine des jeunes, saison 2009-2010, se déroulera à l'Espace Intergénération 7 rue des Ecoles 35340 Liffré, les samedi 28 et dimanche 29 novembre 2009.

5.2 Inscription

La pré-inscription en ligne est obligatoire avant le jeudi 26 novembre 2009 20h00.

<http://inscription.echecs35.fr?evt=2>

L'inscription est gratuite.

5.3 Organisateur

L'organisateur missionné par le CD35 est Dominique Ruhlmann, Président de l'Échiquier du Pays de Liffré, Le Pont des Planches, 35340 Liffré.

5.4 Arbitre

L'arbitre principal est Michel LEGAULT, AF2.

Il sera secondé par au moins un arbitre AF4.

5.5 Horaires

La confirmation des inscriptions se fera de 09h00 à 09h30 le samedi 28 novembre 2009 pour les catégories minimes, benjamins et pupilles, et de 14h30 à 15h00 le samedi 28 novembre 2009 pour les catégories poussins et petits poussins.

Les confirmations des inscriptions (pointage) et les compétitions se dérouleront suivant le planning ci-dessous :

Pupilles, benjamins et minimes :

- ▶ pointage le samedi de 9h00 à 9h30
- ▶ ronde 1 le samedi à 10h, ronde 2 à 13h15, ronde 3 à 15h30
- ▶ ronde 4 le dimanche à 9h, ronde 5 à 11h15, ronde 6 à 13h45
- ▶ départages éventuels de 16h à 17h30

Petits poussins et poussins :

- ▶ pointage le samedi de 14h30 à 15h00
- ▶ ronde 1 le samedi à 15h30, ronde 2 à 16h45
- ▶ ronde 3 le dimanche à 10h, ronde 4 à 11h15, ronde 5 à 13h45, ronde 6 à 15h00
- ▶ départages éventuels de 16h à 17h30

Les horaires des rondes sont indicatifs, sauf pour la première ronde de chaque journée

A partir de 20 min de retard à une ronde, un joueur est considéré comme forfait

5.6 Homologation

Les numéros d'homologation FFE des différents tournois sont les suivants :

▶ minimés mixte :	15937
▶ minimettes :	15938
▶ benjamins mixte :	15939
▶ benjamines :	15940
▶ pupilles mixte :	15941
▶ pupillettes :	15942
▶ poussins mixte :	15943
▶ poussines :	15945
▶ petits poussins mixte :	15949
▶ petites poussines :	15953

5.7 Encadrement

Un responsable adulte de chaque club devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes du dit club. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

5.8 Résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place le dimanche soir à 18h. Seuls les présents pourront recevoir leur trophée ou cadeau éventuel.

Les résultats seront envoyés par l'arbitre principal au président du Comité Départemental des Echecs de l'Ille et Vilaine, à la Ligue de Bretagne des Echecs, au responsable du ELO de la Ligue de Bretagne des Echecs, et publiés sur le site de l'Echiquier du Pays de Liffré.

5.9 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs d'Ille-et-Vilaine et l'Echiquier du Pays de Liffré à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

Le Président du Comité Départemental des Echecs de l'Ille et Vilaine

Alain Glory